



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégué interministériel aux archives  
de France

# **COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE**

## **COMPTE RENDU**

**Séance en date**

**du 20 mars 2024**

## **Membres du comité présents.**

- Jean-François HÉBERT, délégué interministériel aux archives de France (DIAF) et directeur général des patrimoines et de l'architecture (ministère de la Culture), président du comité
- Françoise BANAT-BERGER, cheffe du service interministériel des archives de France (ministère de la Culture), chargée du secrétariat du CIAF
- Nicolas CHIBAEFF, directeur des archives diplomatiques (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)
- Evence RICHARD, directeur de la mémoire, de la culture et des archives (ministère des Armées)
- Elodie DALLONGEVILLE, sous-directrice du fonctionnement des services, représentant M. Grégoire PARMENTIER, chef du service de l'immobilier et de l'environnement (ministère des Finances)
- Isabelle BONNELIE, directrice de projet, représentant Thierry LAMBERT, directeur interministériel de la transformation publique (ministère de la Transformation et la Fonction publiques)
- Benjamin THOMAS-DESROZIERS, Responsable des secteurs éducation, santé, sport, culture et formation professionnelle Cécile RAQUIN, directrice générale des collectivités locales (ministère de l'Intérieur, ministère de la cohésion des territoires)
- Jérémy VALLET, Directeur adjoint représentant Mme Stéphanie SCHAER, directrice interministérielle du numérique (Services du Premier ministre, ministère de la Transformation et de la Fonction publiques)

## **Experts et invités**

- Bruno RICARD, directeur des archives nationales (ministère de la Culture)
- Nathalie GENET-ROUFFIAC, cheffe du service historique de la défense (ministère des Armées)
- Sylvie LE CLECH, directrice adjointe des Archives diplomatiques (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)
- Jean-Charles BÉDAGUE, sous-directeur du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives (service interministériel des archives de France)
- Mélanie REBOURS, sous-directrice de la collecte, de la conservation et de l'archivage électronique, (service interministériel des archives de France)
- Bastien CHASTAGNER, chef du Bureau de l'accès aux archives et de l'animation du réseau (service interministériel des archives de France)
- Claire MARTIN, adjointe de Gaëla BRU, cheffe du service des archives économiques et financières (ministère des Finances)
- Tramor QUEMENEUR, directeur de projet, chargé des questions mémorielles sur la colonisation et la guerre d'Algérie (Présidence de la République)

*Jean-François HÉBERT ouvre la séance et présente l'ordre du jour.*

## **Cadre stratégique de modernisation des Archives - Échanges sur le bilan qualitatif 2023, par Françoise BANAT-BERGER.**

Françoise BANAT-BERGER rappelle que conformément à ce qui est mis en œuvre chaque année, les bilans quantitatifs et qualitatifs sont présentés en mars et en septembre. Plusieurs actions phares partagées entre les différentes administrations ont été présentées dans le support diffusé aux membres du CIAF.

Le cadre commun stratégique de modernisation entre dans sa dernière année, et beaucoup d'actions prendront fin prochainement. Bien entendu, des actions telles que l'archivage numérique se poursuivront dans le prochain cadre. Par conséquent, un bilan pour les cinq années de mise en œuvre du présent cadre sera bientôt élaboré et il fera l'objet d'échanges interministériels. Des discussions entre les différentes administrations seront également consacrées à l'élaboration du prochain document cadre pour la période 2025-2029.

Isabelle BONNELIE précise que toute personne qui souhaiterait obtenir un accompagnement de la Direction interministérielle de la transformation publique sur les sujets de modernisation est invitée à se manifester.

## **Archivage numérique, par Mélanie REBOURS et Bruno RICARD.**

Mélanie REBOURS indique que les deux principaux enjeux actuellement sont d'une part l'équipement des services en système d'archivage numérique, et d'autre part l'évaluation et la collecte des archives qui constitueront le futur patrimoine numérique de la Nation. Le SIAF a réorienté ses appels à projets vers la préparation opérationnelle de la collecte des données et documents nativement numériques pour une intégration dans les systèmes d'archivage numérique, ainsi que pour l'accompagnement et le soutien à des projets complexes d'archivage numérique.

Le SIAF a publié une note de principe en 2023 pour préciser la doctrine qui a été définie en termes d'archivage numérique pour les systèmes d'information de l'Etat. Cette note rappelle notamment que les données centralisées dans des systèmes d'information nationaux seront bien collectées par les Archives nationales. Par conséquent, certains processus administratifs précédemment documentés sous la forme de versement d'archives papiers collectés par les Archives départementales le seront désormais par les Archives nationales (au format numérique).

Jean-François HÉBERT souhaite savoir si cette décision modifie sensiblement la répartition entre Archives départementales et Archives nationales, et si elle est justifiée par une plus grande facilité à centraliser des documents numériques.

Mélanie REBOURS précise que cette décision est en premier lieu basée sur des retours d'expériences concrets. À titre d'exemple, la DGFIP a dématérialisé et centralisé la tenue de la matrice cadastrale avec un archivage prévu initialement par chacune des Archives départementales concernées. Or, malgré les travaux menés conjointement par le SIAF et la

DGFIP, tous les services d'archives n'ont pas collecté les données leur étant destinées. De plus, certains ne disposent pas encore de systèmes d'archivage numérique pour les conserver. La nouvelle procédure, en simplifiant l'archivage en un seul point (Archives nationales), permet une plus grande efficacité pour une source patrimoniale de première importance.

À ce stade, concevoir l'archivage au travers d'un système centralisé vers les Archives nationales s'inscrit donc dans une logique de simplification et d'efficacité.

Bruno RICARD indique que 29 téraoctets de données ont été collectés aux Archives nationales en 2022, soit plus d'un million de fichiers. Ce chiffre doit être mis en perspective avec un total de 4.4 kilomètres linéaires d'archives au format papier. Les Archives nationales conservaient fin 2022, 110 téraoctets d'archives nativement numériques (pour 387 kilomètres d'archives papier).

Les 29 téraoctets de fichiers collectés en 2022 peuvent être répartis en quatre groupes :

- les messageries et les fichiers bureautiques,
- les données issues de systèmes d'information,
- les archives audiovisuelles numériques,
- et les archives numériques d'origine privée.

Les messageries et les fichiers bureautiques résultent de nombreux versements du ministère de la Justice, mais aussi de reliquats de cabinets ministériels issus des mandats des présidents Nicolas Sarkozy et François Hollande.

S'agissant des systèmes d'information, les Archives nationales ont collecté les données issues de l'application SOLON pour l'année 2007. Cette application pilotée par les services du Premier ministre est destinée à la gestion de la production des textes réglementaires avant parution au Journal Officiel. Au total, 160 000 fichiers ont été collectés.

La collecte numérique a également porté sur l'application du Conseil d'État Télérecours (destinée à gérer les recours portés devant le juge administratif). À titre d'information, cette application est dorénavant utilisée par les juridictions administratives dont la production papier était jusque-là destinée aux Archives départementales.

Les archives audiovisuelles entrées aux Archives nationales proviennent essentiellement du ministère la Justice et concernent les enregistrements filmés pour les procès historiques (procès pour crime contre l'humanité, procès concernant des actes de terrorisme notamment). En 2022, ont par exemple été recueillis les enregistrements du procès des attentats du 13 novembre 2015, pour un volume total de 14 téraoctets. Les Archives nationales ont également collecté les enregistrements du procès en appel des attentats de Charlie Hebdo et du magasin Hyper Cacher de la porte de Vincennes.

Concernant les archives privées, près de 14 000 fichiers sont issus de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE). À titre d'information, le président de cette Commission avait annoncé avant le début des travaux que les archives recueillies seraient données aux Archives nationales. Il s'agit du premier cas pour lequel la destination de conservation des documents est précisée avant leur création comme une garantie de neutralité, dans l'objectif de libérer la parole des victimes.

En 2023, 16 téraoctets ont été collectés par les Archives nationales. De la même manière, ce volume recouvre des archives audiovisuelles versées par la Justice (procès de l'attentat de

Nice), des dossiers contentieux de la Cour internationale du droit d'asile pour la période 2010-2020, ainsi que les premières données de la matrice cadastrale pour la période 2004-2013. Les collectes des données issues de SOLON (année 2008) et de Télérecours se sont poursuivies. Enfin, les thèses de l'école de Chartes sont désormais recueillies annuellement au format numérique.

Mélanie REBOURS présente les typologie des archives collectées par les services territoriaux d'archives. Elle précise que de plus en plus de documents dématérialisés sont issus du périmètre propre à la collectivité : archives de l'exécutif, de l'aide sociale, des services de communication. Il s'agit également d'archives produites par les services déconcentrés : archives préfectorales, archives de l'éducation (procès-verbaux de conseils d'écoles par exemple). Enfin, la collecte porte sur la documentation d'événements très récents comme la crise COVID et ses impacts à l'échelon local.

Benjamin THOMAS-DESROZIERS souhaite connaître le taux d'équipement des services pour l'archivage numérique et demande si les raisons pour lesquelles près de 30 % des départements ne disposent pas encore de SAE ont été identifiées.

Mélanie REBOURS précise qu'en 2022, ce taux atteignait 59 % pour les départements. Fin 2023, il s'établit à 70%, ce qui constitue une forte progression qu'on constate également pour les services d'archives des communes et intercommunalités.

Françoise BANAT-BERGER ajoute que les DSI des départements ne sont pas toutes suffisamment équipées pour assumer l'intégration d'un système d'archivage numérique. Pour cette raison, un certain nombre de collectivités préfèrent souscrire à des offres de service ou s'intégrer dans un dispositif mutualisé.

Isabelle BONNELIE confirme que le dimensionnement de certaines DSI ne permet pas toujours de répondre à ces besoins. En outre, les professionnels du secteur social sont souvent très réticents aux procédures de dématérialisation (par exemple dans le cadre du RSA ou de l'aide sociale à l'enfance). Du fait de cette forte réticence, il arrive que les dossiers numériques soient inexistantes ou peu renseignés.

Jean-François HÉBERT invite les représentants du ministère des Armées et du ministère des Affaires étrangères à s'exprimer sur les dossiers numériques archivés.

Evence RICHARD indique que le centre de Pau qui conserve les dossiers matricules devra notamment s'engager dans une perspective de numérisation intégrale, ce qui ne sera pas nécessairement simple à mettre en œuvre. Un tel choix implique en effet des enjeux de ressources humaines et d'adaptation des profils et compétences.

Nicolas CHIBAEFF explique que pour le ministère des Affaires étrangères, les versements numériques en cours résultent essentiellement des boîtes mail des cabinets et des niveaux décisionnaires de l'administration centrale. Cette collecte sera ensuite étendue aux messageries des chefs de poste (ambassadeurs et consuls généraux). Les prochains versements massifs seront alimentés par le versement de Diplomatie, qui est l'application qui gère la correspondance diplomatique du ministère. Enfin, est également programmé l'archivage du registre des Français de l'étranger.

## Dossiers Afrique, par Nicolas CHIBAEFF et Sylvie LE CLECH.

Nicolas CHIBAEFF précise en préambule que cette problématique sur l'Afrique résulte d'au moins trois facteurs :

- D'une part, un grand nombre de pays sont aujourd'hui affectés par une instabilité politique croissante.
- D'autre part, ces dossiers sont liés à des enjeux mémoriels, de recherche de la vérité historique et de reconnaissance de la responsabilité historique de la France sur une large partie du continent.
- Enfin, ils s'inscrivent dans un contexte de lutte contre les fausses informations, et pour lequel un accès transparent aux archives communicables constitue un enjeu déterminant.

Sylvie LE CLECH rappelle qu'une large partie de l'Afrique subsaharienne subit aujourd'hui une dégradation de la situation sécuritaire. Dans ces situations de crise, trois niveaux d'alerte sont susceptibles d'être enclenchés, avec des mesures opérationnelles conduisant au rapatriement d'urgence des documents fondamentaux (dont l'état civil, les titres de propriété) ou à défaut, à l'élimination en tout ou partie des dossiers les plus sensibles, dont la liste est fournie aux postes.

Le premier niveau vise à recueillir via les interlocuteurs habituels (agent CAD, conseiller politique référent archives) un maximum d'informations sur l'emplacement, la sensibilité et le volume des archives conservées, éventuellement à détruire en cas de dégradation rapide. Ces opérations sont longues à mettre en œuvre, raison pour laquelle il est essentiel de disposer rapidement d'informations claires et fiables et surtout de garder le contact avec le poste.

Le deuxième niveau correspond à un niveau d'alerte maximale, et il relève de la responsabilité du chef de poste. En liaison avec les Archives diplomatiques, et en s'appuyant sur un plan d'urgence, celui-ci doit procéder à des regroupements et identifier un moyen de transport pour rapatrier les documents. Le cas échéant, il doit commencer à éliminer les archives les plus sensibles (agendas et listes nominatives de rendez-vous, prises de notes, listes d'invités) et regrouper les dossiers d'agents de droit local pour une future élimination.

Le troisième niveau est enclenché si l'ambassade doit être fermée ou mise en sommeil et le personnel évacué. Les archives qui n'ont pu être rapatriées, y compris par chacun des agents en partance, sont détruites ou abandonnées sur place si elles ne sont pas considérées comme étant sensibles. Seront éliminés plus particulièrement les dossiers d'agents de droit local. Les gendarmes envoyés en renfort et les gardes de sécurité du poste sont les derniers à partir avant fermeture du poste et deviennent alors les interlocuteurs opérationnels des archives diplomatiques. Dans ce cas, les moyens de destruction doivent être adaptés car il s'agit souvent de volumes importants à être éliminés en quelques jours voire quelques heures.

Pour le cas de Niamey, les Archives diplomatiques avaient par exemple été considérablement handicapées par la rupture de communication survenue au mois d'août. Dans ce contexte, la situation n'avait pas pu être rétablie. *In fine*, 14 gardes de sécurité présents avaient donc dû éliminer les archives restantes en 10 jours (pour un total de 200 mètres linéaires). Ces précédentes expériences ont permis d'identifier plusieurs points clés pour gérer une crise en matière d'archives. En premier lieu, il est indispensable de veiller à toujours disposer d'un moyen de communication.

De plus, il importe de tenir compte de délais qui dans tous les cas seront systématiquement très courts pour pouvoir agir. Lorsque le niveau 1 est dépassé, les Archives diplomatiques disposent en général au maximum d'un mois pour lancer le rapatriement et les éliminations. Faute d'informations suffisantes, certains déclenchements tardifs du niveau 3 ont conduit à des destructions désordonnées de documents qui *in fine* auraient pu être rapatriés.

Les Archives diplomatiques ont également été impactées par le cloisonnement des acteurs. En situation de crise, les personnes sont progressivement isolées et le personnel est évacué. Lorsque peu d'interlocuteurs sont présents sur place, les capacités d'action sont largement réduites. Plusieurs solutions ont été privilégiées pour les moyens d'évacuation, qu'il s'agisse de moyens militaires ou privés. Enfin, le rythme de chaque crise est différent. Dans ces conditions, la mise en place de la procédure de référence est adaptée aux circonstances.

En fin d'année 2023, un travail a donc été mené sur six postes africains qui n'avaient pas encore été impactés par une crise (afin d'anticiper le déclenchement d'une éventuelle crise ultérieure). Une opération-école a été menée sur le Tchad, aboutissant à des rapatriements en anticipation. Cette opération visait à ajuster le plan d'urgence, et à identifier facilement la localisation des archives devant être rapatriées ou détruites. Elle a permis de conclure que trois mois étaient nécessaires pour réordonner un poste où aucun tri n'avait été effectué pendant plusieurs années.

Plus généralement, ce travail mené sur six postes visait à identifier le minimum d'archives devant être rapatriées en cas de crise, ainsi que les moyens nécessaires pour y parvenir. Dans ce cadre, toutes les solutions possibles peuvent être mobilisées, notamment les vacations dans les postes, qui accompagnent notamment les missions d'appui effectuées par la direction des Archives. Le cas échéant, un contrat peut être établi avec un prestataire privé. Il est également possible de recourir à un contrat temporaire de renfort consenti par la direction des ressources humaines.

La situation actuelle en Afrique conduit à modifier le schéma de collecte établi au cours des dernières années. Dans ce contexte, les postes africains sont désormais prioritaires. Ce travail permet de mieux préparer l'année 2024, et de renforcer la collaboration avec la direction de la sécurité diplomatique. Celle-ci a notamment pris en compte la nécessité d'intégrer suffisamment tôt les Archives dans la procédure en cas de crise.

Un accord a été établi sur des fondamentaux, notamment pour définir les réunions de crise du centre de gestion de crise auxquelles les Archives devraient participer ou non. Le mode de communication privilégié a également été défini. Surtout, deux fiches réflexes simplifiées ont été rédigées. Ces fiches ont notamment été relues par les gendarmes, qui devront les appliquer si le niveau 2 est déclenché en cas de crise. De plus, la direction de la sécurité diplomatique a intégré la problématique des Archives dans les formations destinées d'une part aux primo-partants en poste, et d'autre part aux gendarmes et gardes de sécurité.

Nicolas CHIBAEFF présente le deuxième volet du dossier Afrique. Ce volet est consacré aux enjeux de transparence et de recherche de vérité des responsabilités historiques de la France dans certains pays africains. Le principal enjeu de ce volet porte sur les fonds aujourd'hui conservés et accessibles. Actuellement, les volumes des fonds de l'administration centrale installés à La Courneuve et celui des fonds conservés à Nantes sont sensiblement similaires. Une partie des fonds de La Courneuve recouvre ceux de la direction Afrique, qui sont classés et ne posent aucune difficulté particulière.

En revanche, il existe un gisement considérable d'archives inexploitées, et pourtant déterminantes pour les recherches consacrées aux relations entre la France et l'Afrique. Ces archives issues du ministère de la Coopération avaient été récupérées en 1999, à l'occasion de la fusion de ce ministère et de celui des Affaires étrangères. Leur classement était alors très problématique.

Le travail à mener pour les classer sera considérable, et les moyens actuels en matière de ressources humaines ne permettront pas de mener ce chantier dans des délais rapides. En revanche, les fonds des missions de coopération et d'action culturelle (MCAC) versés à Nantes bénéficient d'un classement beaucoup plus satisfaisant, car des missions préalables de reprise d'arriéré ont été effectuées dans les postes par la direction des Archives. Ces fonds sont entièrement accessibles, et ils font actuellement l'objet d'une opération de numérisation qui permettra de simplifier l'accès à ces documents, et de renforcer leur visibilité auprès des chercheurs.

Par ailleurs, un travail est mené depuis environ 18 mois sur l'ensemble des traités établis avec les États africains depuis leur indépendance. À ce stade, près de 70 % du récolement du fonds a été effectué. Lorsque ce travail sera terminé, des tables de correspondances devront être établies avec celles du Journal officiel et avec les traités déjà numérisés.

Ensuite, un travail devra être engagé afin de permettre l'accès à ces traités sur une base informatique conviviale et mise à jour. La base actuelle est menacée d'obsolescence. Il s'agit d'un enjeu pour les Archives diplomatiques. Une base accessible devrait être disponible en 2025 et figure au schéma stratégique de la Direction du numérique du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Un autre travail a également été mené pour le recueil de témoignages oraux concernant l'Afrique. En outre, les Archives diplomatiques disposent de fonds photographiques assez importants, très demandés par les partenaires culturels de niveau national et international. Enfin, la direction des Archives s'emploie à ce que ces fonds soient davantage valorisés.

## Travaux de la commission mixte franco-algérienne, par Tramor QUEMENEUR.

Tramor QUEMENEUR rappelle que la déclaration d'Alger a été signée le 27 octobre 2022 par les présidents Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune. Cette signature entérinait alors la création de la commission mixte d'historiens français et algériens, qui s'est réunie pour la première fois le 19 avril 2023. Cette réunion organisée sous forme distancielle s'était déroulée dans un climat serein, positif et prometteur, et elle a permis de parvenir à un accord sur plusieurs décisions.

En premier lieu, ses membres se sont entendus pour ne pas se fixer un agenda trop contraint.

Ils ont choisi de se concentrer sur le 19<sup>e</sup> siècle, sans établir dans le même temps de dates d'échéance pour le rendu des travaux. Tous avaient conscience que le travail à mener sur 132 années de colonisation serait considérable. La nécessité d'un retour aux sources et aux archives coloniales était unanimement partagée, notamment le retour sur les archives issues de la période de la conquête. De plus, il est apparu important de réinterroger cette histoire. Les travaux précurseurs sont désormais un peu datés, alors que les travaux plus récents, quand bien même il existe des travaux de synthèse, se concentrent souvent sur des aspects particuliers. Il paraissait donc judicieux d'appréhender cette histoire de manière plus large et plus globale.

La deuxième réunion s'est tenue le 7 juin 2023, à Paris. De la même manière, celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elle a permis de confirmer le plan de travail préalablement déterminé, bien que certains points aient été sujets à des débats.

La commission a choisi de se réunir tous les deux mois. La troisième réunion d'une durée de deux jours a été organisée à Constantine et à Alger. Elle a été particulièrement dense, et elle a abouti à la rédaction d'une première déclaration consacrée à la question des archives. Cette déclaration correspondait *in fine* à un premier état des lieux sur lequel les membres de la commission pouvaient s'entendre. Elle visait aussi à établir un certain nombre de propositions à destination des Présidents des Républiques algérienne et française.

Une session de travail a ensuite été organisée entre le 23 janvier et le 23 février. Peu de temps avant, les membres algériens de la commission avaient transmis une liste de dix visites qu'ils souhaitaient effectuer. Ces visites ont donc dû être organisées dans des délais très courts.

Cette session a été marquée par deux réunions plénières. La première s'est tenue au commencement des travaux, et la deuxième à l'issue de toutes les rencontres. La commission a établi une dizaine de propositions, qui ont ensuite été signées par les deux présidents de la commission. *In fine*, ces propositions correspondaient à un approfondissement des résolutions prises en octobre 2023. Elles confirment que la commission progresse sur un certain nombre de sujets.

Désormais, ces résolutions doivent se concrétiser au travers d'une phase de réalisation. Dans ce contexte, un premier projet d'accord administratif consacré à la question des archives a été proposé par la France. Ce projet remis en février porte à la fois sur la communication des archives numérisées, ainsi que sur la remise du reliquat des archives ottomanes (antérieures à 1830) encore conservées aux Archives nationales d'outre-mer. Les membres de la commission se sont également engagés dans une démarche de collaboration et d'échanges professionnels, notamment en matière de techniques de numérisation et de pratiques de description archivistique.

Cette approche s'inscrit notamment dans un contexte de réouverture du dialogue franco-algérien. La commission a notamment proposé qu'un membre de l'administration des archives en France se déplace en Algérie pour y rencontrer son homologue. Ces rencontres pourraient également être organisées entre les Bibliothèques nationales de France et d'Algérie, ainsi qu'entre le musée de l'Armée et le musée des Moudjahidines.

Pour le moment, cette participation n'a pas encore été confirmée. Si elle devait l'être, des initiatives similaires pourraient ensuite être mises en œuvre avec d'autres institutions (ce qui pourrait permettre d'engager une dynamique véritablement constructive).

Une des résolutions rédigées par la commission portait également sur la mise à disposition de 15 bourses de recherche, qui permettraient à des chercheurs français de se déplacer en Algérie. Ces chercheurs pourraient être issus de plusieurs ministères, et ces bourses pourraient donc être basées sur différents leviers de financement. Par ailleurs, des formations à la numérisation pourraient être mises en place auprès des personnels algériens. À titre d'information, les membres de la commission ont apprécié de visiter les ateliers de numérisation.

Un travail pourrait aussi être engagé sur la mise en place d'un portail numérique. Une discussion sera notamment organisée avec la BNF sur ce sujet. La numérisation d'ouvrages permettrait de mieux faire connaître l'ampleur de la bibliographie existante sur l'histoire de l'Algérie. Un partenariat pourrait être développé avec la Bibliothèque nationale algérienne afin qu'elle numérise aussi ses ouvrages. Ces ouvrages pourraient ensuite faire l'objet d'une mise en commun avec les Archives françaises numérisées, dans une logique de patrimoine partagé (de la même manière que le partenariat mis en place avec le Vietnam). La commission a également envisagé la création d'une carte de France et d'une carte d'Algérie, permettant d'identifier la nature des fonds consacrés à l'Algérie et disponibles dans chacun des lieux mentionnés. Cet outil assez simple à réaliser pourrait servir de support pédagogique aux chercheurs, en précisant notamment les dates et horaires d'ouverture de chaque site, et d'accéder aux inventaires en ligne. Il permettrait aussi de valoriser certains fonds aujourd'hui peu connus, et d'intégrer ceux qui pourraient être découverts ultérieurement.

D'autres projets sont envisagés actuellement, notamment la création d'un réseau permettant d'identifier des lieux de mémoire franco-algériens (lieux qui pourraient être équipés de plaques commémoratives et répertoriés sur un site internet spécifique). Ce réseau pourrait dans un premier temps être mis en place en France, et éventuellement ensuite en Algérie.

Enfin, la commission a explicitement sollicité la numérisation des registres d'état civil en Algérie. Elle a également demandé que ce soit le cas pour les registres des cimetières français en Algérie. Pour conclure sur ce sujet, le prochain déplacement de la commission en Algérie aura lieu du 20 au 24 mai. Ensuite, une autre réunion pourrait être organisée en France avant la période estivale. De nouvelles visites pourraient alors être programmées à ces deux occasions.

Nicolas CHIBAEFF précise que le ministère des Affaires étrangères pourrait travailler sur le sujet de l'émir Abdelkader si ce sujet était traité par la commission.

Tramor QUEMENEUR indique que cette question est essentielle, la figure de l'émir Abdelkader étant très importante pour les membres algériens de la commission. Ceux-ci ont émis des demandes de restitutions liées à ce sujet, en particulier pour la correspondance de l'émir. Le support numérique et la possibilité de l'utiliser pour communiquer offrent une solution pertinente. Dans ce cadre, la commission est parvenue à un accord pour mettre en œuvre une reconstitution numérique de la bibliothèque d'Abdelkader.

## **Présentation de l'outil conversationnel NORIA (Nouvelle Orientation de Recherche Interactive dans les Archives) : comment accompagner les usagers dans leurs recherches administratives relatives à l'Algérie ?, par Bastien CHASTAGNER.**

Bastien CHASTAGNER rappelle que ce projet résulte de plusieurs constats partagés au sein du réseau des Archives de France du ministère de la Culture. En premier lieu, il apparaît que les demandes de recherches administratives ont considérablement augmenté pour atteindre près de 40 000 demandes au total pour la seule année 2023.

Concomitamment, ce projet entend répondre à un besoin de simplification dans l'orientation et l'accompagnement des usagers afin de les rendre plus autonomes dans leurs démarches d'accès à un document produit, reçu et conservé par l'administration dans un objectif également de meilleure maîtrise des flux pour permettre aux agents de se concentrer sur les demandes qui sont les plus complexes et accompagner les usagers de manière plus resserrée, donc plus efficace.

La première version du service numérique se concentre sur les demandes de type administratif portant sur les archives produites par l'administration française durant la période de la colonisation de l'Algérie, archives particulièrement sollicitées par les usagers, tant français qu'algériens. Chaque année, elles représentent en effet près de 10 000 sollicitations pour les seuls services d'archives de rang national relevant du ministère de la Culture : Archives nationales (AN) et Archives nationales d'outre-mer (ANOM). Elles concernent majoritairement la nationalité, le parcours militaire ou encore les dossiers de carrière entre 1830 et 1962. Ce premier périmètre sera progressivement enrichi.

Sur le fond, les mises en parcours simplifiés qui composent la première version de NORIA ont été élaborées à partir des demandes les plus fréquemment adressées par les usagers et des réponses apportées par les AN et les ANOM pour celles d'entre-elles considérées comme étant les plus simples à instruire. Ces propositions ont pu être validées après une phase de test réalisée auprès d'un panel de près de quarante utilisateurs composés d'usagers en salle de lecture, de membres de l'association Jeunes et Mémoires Franco-Algériennes, et de représentants de l'administration.

Sur la forme, le service numérique NORIA repose sur l'utilisation d'un agent conversationnel (ou chatbot) intégrant une intelligence artificielle permettant d'analyser et de comprendre, de manière automatisée, la demande exprimée par un usager en langage naturel.

Il sera très prochainement publié sur la page d'accueil des sources de l'histoire commune de la France et de l'Algérie du portail national FranceArchives et également sur les sites internet des AN et des ANOM. A cette étape du projet, l'utilisateur peut par exemple déjà être orienté vers une base de données mise en ligne sur le site des ANOM, vers les pages de ressources du Service historique de la Défense, ou encore être invité à renseigner un formulaire de recherche avec plusieurs champs à compléter obligatoirement afin de lui permettre de préciser sa demande et rendre possible une instruction complète par un agent des ANOM.

Une démonstration du service numérique est effectuée sur les cas d'usages suivants :

**Cas 1 : orienter l'utilisateur dans sa démarche d'établissement de droit : « Je recherche le dossier de naturalisation de mon grand-père ».**

**Cas 2 : permettre à l'utilisateur de préciser sa demande de recherche : « Obtenir un justificatif militaire ».**

**Cas 3 : réponse en échec et entraînement du service numérique : « Je veux le feuillet de mon grand-père ».**

En phase d'exploitation, le projet se poursuivra par l'intégration de nouveaux parcours sur le réseau Culture et également à l'interministériel. En effet, Nathalie GENET-ROUFFIAC explique que le Service historique de la Défense reçoit quotidiennement environ huit cents demandes sur ces mêmes typologies documentaires.

De même, il sera procédé à l'entraînement continue de NORIA à partir des questions n'ayant pas abouti de manière satisfaisante. En complément, il est prévu la mise en œuvre de tests à partir d'une intelligence artificielle générative sur d'autres domaines de recherche très demandés au sein des services (décisions de justice, urbanisme...).

Jean-François HÉBERT propose de lever la séance.

*La séance est levée.*

**La prochaine réunion est programmée le 21 juin à 15h (salle Colette)**

Pour le Comité interministériel aux Archives de France,

Signé par Françoise BANAT-BERGER,

Cheffe du service interministériel des archives de France